

Revenu et logement

Faits saillants de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011

## Près d'un ménage sur cinq dépassent le seuil d'abordabilité

En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les provinces ont convenu de mesurer l'abordabilité du logement selon que le ménage consacre 30 % ou plus de son revenu total mensuel moyen aux coûts d'habitation.

- Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 démontraient que environ 58 000 des ménages au Nouveau-Brunswick (18,9 %) consacraient 30 % ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation. Sur ces 58 000 de ménages, 30 000 de ménages étaient propriétaires de leur logement et 28 000 en étaient locataires.
- Bien que le nombre de ménages propriétaires et de ménages locataires qui déboursaient 30 % ou plus soit similaire, une plus forte proportion des ménages locataires dans la province dépassaient le seuil d'abordabilité. En 2011, 38,2 % des ménages qui louaient leur logement consacraient 30 % ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation, comparativement à 12,8 % des ménages propriétaires.
- Les ménages au Nouveau-Brunswick qui consacraient 30 % ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation avaient un coût d'habitation moyen de 912 \$ par mois. Les ménages propriétaires qui dépassaient le seuil d'abordabilité payaient en moyenne 1 110 \$ par mois, tandis que les ménages locataires payaient 703 \$.
- La proportion des ménages qui consacraient 30 % ou plus de leur revenu total aux coûts d'habitation variait selon les sept plus grands centres urbains de la province. Moncton avait la plus grande proportion (21,9 %), alors que Miramichi avait le plus petit (16,6 %).

